

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-202-2025

INTERVENTION ENEDIS TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS

RESEAUX ELECTRIQUES

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
1 ET 1A RUE DES GRANDES COLLONGES

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la route,

Vu la demande présentée par la société ENEDIS – 65 Rue de Longvic BP40439 21004 DIJON - pour l'autorisation de réaliser des travaux sur la voie communale sis 1 et 1A Rue des Grandes Collonges à Saint-Marcel.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'approche et au droit du chantier durant tout le temps de l'intervention,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Du lundi 19 janvier 2026 à 08h00 au vendredi 30 janvier 2026 à 18H00, la circulation de tous véhicules sera perturbée au niveau du 1 et 1A Rue des Grandes Collonges.

Article 2 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par la société ENEDIS qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin de sécuriser le chantier de jour comme de nuit.

La gestion de la circulation sera assurée par la société ENEDIS (Signalisation, alternat ou non...).

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 16 décembre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 10 DEC 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

